

SÉNATORIALES

POLITIQUE Le 27 septembre, 87 000 “grands électeurs” sont appelés aux urnes pour renouveler la moitié du Sénat et devrait donc peser sur la deuxième moitié du quinquennat d’Emmanuel Macron.

Sénat : des élections dans l’anonymat le 27 septembre



87 000 grands électeurs sont appelés à voter pour la deuxième série des élections sénatoriales, le 27 septembre.

Organisé tous les trois ans, le scrutin du 27 septembre permettra de renouveler 172 des 348 sièges du Sénat. Cette année sont concernés 58 départements métropolitains et 63 circonscriptions de la deuxième série. S'ajoutent la Guyane, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Polynésie française. En raison du Covid-19, l'élection de six des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France se tiendra ultérieurement.

Suffrage universel indirect

À la différence du Président de la République ou des maires, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de 160 000 électeurs sénatoriaux, autrement appelés “grands électeurs”. Ce collège électoral se compose des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux. Pour cette deuxième série, ils seront environ 87 000 à voter. À noter que pour les grands électeurs, le vote est obligatoire sous peine d'une amende de 100 euros. Le nombre de sénateurs étant fixé en fonction de la population, 34 circonscriptions n'éliront cette année qu'un ou deux sénateurs. Dans ces petites circonscriptions se tiendra un scrutin majoritaire à deux tours. Pour les 29 grandes circonscriptions élisant trois sénateurs ou plus, l'élection se fera à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

D'après le code électoral, seuls les candidats de nationalité française disposant de leur capacité civile et

n'étant pas frappés d'une condamnation incompatible avec le mandat de sénateur peuvent se présenter. Depuis 2011, l'âge minimal pour se présenter aux élections sénatoriales est de 24 ans contre 30 ans auparavant. Le candidat qui l'emporte est élu pour un mandat de six ans. Depuis 2017, ce mandat n'est plus cumulable avec une fonction exécutive locale. Un projet de réforme des institutions dévoilé en 2019 vise également à réduire le nombre de parlementaires de 25 %. Plusieurs fois repoussée, cette réforme, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, est aujourd'hui passée au second plan et aucun calendrier n'a été dévoilé.

9 171 amendements déposés entre 2019 et 2020

Bien que méconnu des Français, le Sénat est d'après la constitution de 1958, le représentant des collectivités territoriales. La première mission qui revient aux sénateurs est le vote des lois. Ils ont également la possibilité de formuler des propositions de loi et d'amender les projets de loi du gouvernement. Pendant la session 2019-2020, les sénateurs ont passé 637 heures en séance, déposé 9 171 amendements et adopté

56 textes de loi. Chaque sénateur est membre de l'une des sept commissions permanentes du Sénat et peut faire partie de la Commission des affaires européennes, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ou de l'une des six délégations du Sénat. Le contrôle du gouvernement et du budget de l'État est l'autre grande mission du Sénat. Les missions d'information et les commissions d'enquête permettent d'étudier un sujet de manière approfondie.

D'une manière générale, le Sénat est garant de la stabilité des institutions ce qui explique que, contrairement à l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. Le président du Sénat incarne cette continuité et peut assurer l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir. Tous les trois ans, à l'occasion du renouvellement partiel de l'assemblée, le président du Sénat est élu par l'ensemble des sénateurs. En tant que membre du groupe Les Républicains aujourd'hui majoritaire au Sénat, Gérard Larcher en est l'actuel président. L'issue de ce scrutin pèsera donc également sur son maintien à la tête du Sénat.

P. GARCIA

RAJEUNISSEMENT...

■ L'un des enjeux de ce scrutin devrait être le rajeunissement du Sénat. Actuellement, la moyenne d'âge des sénateurs français est de 62 ans. Au dernier renouvellement de septembre 2017, seuls deux sénateurs étaient âgés de moins de 35 ans : Christine Lavarde (32 ans, sénatrice LR des Hauts-de-Seine) et Fabien Gay (33 ans, sénateur PCF de Seine-Saint-Denis). Lors du scrutin du 27 septembre, la féminisation du Palais du Luxembourg sera également scrutée de près. Actuellement, le Sénat compte 119 femmes pour 229 hommes, soit 34,2 % des sénateurs. Lors de cette élection, 60 sièges occupés par des femmes et 112 sièges occupés par des hommes sont à renouveler.

DANS LE CANTAL Un scrutin marqué par de nombreuses candidatures.

Huit candidats pour deux postes au palais du Luxembourg

Avec pas moins de huit candidatures déposées pour deux postes, le mandat de sénateur ne connaît pas de crise de vocation dans le Cantal et ce n'est pas nouveau. Si les prétendants étaient un peu moins nombreux il y a six ans (six), le scrutin de 2008 avait déjà dû départager quelque... dix candidats. Particularité de cette élection : elle est réservée au corps des grands électeurs constitué dans le Cantal de pas moins de 549 titulaires et 765 suppléants : députés, sénateurs, conseillers régionaux, départementaux et délégués des conseils municipaux dont le nombre varie en fonction de la taille de la commune.

Droite et centre en nombre

Si Josiane Costes a fait savoir dès l'automne dernier qu'elle ne briguerait pas de nouveau mandat, Bernard Delcros - en tandem avec Mireille Leymonie - entend lui continuer d'œuvrer en faveur de la ruralité et d'influer sur la fiscalité des collectivités locales, sa spécialité. Revendiquant sa liberté, il a siégé au cours de ce mandat (entamé en 2015 suite à l'invalidation de l'élection de Pierre Jarlier) sur les bancs de l'Union centriste, dont il sera encore s'il est réélu. Reconnu pour son implication et son travail, beaucoup lui prédisent une élection dès le premier tour mais lui-même reconnaît qu'il faut se garder de crier victoire avant la partie.

Deux candidats font figure de sérieux challengers : Michel Teysedou - avec Sophie Bénézit - d'abord, président de la com com de la Châtaigneraie cantalienne et dont chacun, dans le monde agricole et au-delà, connaît le charisme, la ténacité et la force de persuasion. Homme de réseaux, qui sait plaider ses causes auprès des ministères, il pourrait néanmoins pâtir d'une étiquette (même s'il n'en arbore aucune) jugée par d'aucuns trop agricole tandis que d'autres se plaisent à le présenter comme le bras armé de Jacques Mézard.

Adoubé par les Républicains et soutenu par le patron du Département Bruno Faure, le député Desœur et le président du Sénat, Gérard Larcher, Stéphane Sautarel (avec Marie-Hélène Chastre) a d'autres arguments à faire valoir :

son réseau certes, mais aussi sa parfaite connaissance des rouages administratifs et institutionnels. À sa décharge, un profil perçu trop technocratique.

Toujours à droite de l'échiquier, Éric Février, maire de Saint-Mamet et vice-président de la Châtaigneraie cantalienne, n'entend pas jouer les arbitres de ce duel. Avec Linda Bénard comme suppléante, le vétérinaire compte capitaliser sur son expérience locale mais aussi de lobbying auprès des ministères en tant que membre de l'UnaPL (Union nationale des professions libérales). Fidèle à la stratégie d'occuper le terrain, Gilles Lacroix (suppléante Sylvie Constant), en sera aussi comme candidat du Rassemblement national avec la volonté d'être un “candidat localiste et pour le rééquilibrage territorial” en taclant des élites politiques déconnectées selon lui du terrain.

Défense du Cantal

À gauche, l'ancien adjoint de Pierre Mathonier, René Pagis (qui se présente avec Christiane Meyroneinc) se verrait bien surfer sur la vague de ce dernier aux municipales. Soutenu par le PS, il écarte néanmoins tout sectarisme dans son approche. Et promet d'être un “sénateur chauvin” pour défendre l'agriculture, les transports, l'échelle communale et départementale.

Une gauche qu'incarne également le secrétaire départemental du Parti communiste Sébastien Prat, accompagné d'Aurélien Demoulin. Une nouvelle génération de trentenaires, le service public et la cause des élus locaux chevillés au corps.

Inconnue jusqu'alors des grands électeurs cantaliens, Laurence Taillade, présidente du Parti républicain solidariste qu'elle a fondé, veut dépasser les clivages traditionnels avec comme seule ambition la défense du Cantal et des valeurs qui lui sont chères, au premier rang desquelles la laïcité. Son suppléant est Thierry Marsilhac.

P. O.